



Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2019

Le trente juillet deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,
M. BRUNET André, Adjoint au Maire.

M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe ;
Mme CURTIUS M. Anick, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GARDIER Valérie a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
Mme DALMASSO Stéphanie a donné pouvoir à M. PANISSET Didier
M. DI UBALDO Vittorio a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Le conseil municipal a choisi *Lucette FALCINO* comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai 2019 ;
- Dans le cadre de la reconstitution de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux, **APPROUVE**, dans le cadre d'un accord local, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy avec la répartition suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Faverge-Seythenex	7602	16
Doussard	3609	7
Val de Chaise	1354	3
Lathuile	1028	2
Saint-Ferréol	850	2
Giez	548	2
Chevaline *	199	1

* la commune de Chevaline ne peut avoir qu'un seul siège

- **ACCEPTE** l'application du régime forestier (instrument de gestion durable des espaces naturels forestiers prévu par la loi) sur les parcelles communales A 141,247, 253, 254 ; 256 ; 257, 259, 261, 551, 639, 640, 1360, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527 et C 959 ;

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de financement définissant les modalités de participation financière des communes territorialement concernées par la pose de la signalétique informative sur la voie verte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la mise en place d'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux et définissant les modalités pour recouvrer les sommes auprès du redevable, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** le renouvellement pour une année de la convention portant sur l'assistance pour la réparation sur le réseau d'eau de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la mise en place d'une participation au financement de la protection complémentaire des agents communaux dans le cadre d'une procédure de labellisation.
- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer les charges liées au bon fonctionnement de la commune.

La séance est close à 22 H 10.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

